

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE CIRE DURE LIQUIDE

Utilisation : Cire protection longue durée

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Mélange de silicones et d'huiles séchant à l'air, contenant des solvants.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Distillat de pétrole (Naphtha fraction lourde hydrotraitée) à bas point d'ébullition	64742-48-9	265-150-3	20 < -50%	Xn	R10 R65 R66

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pas de dangers particuliers connus.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Enlever les vêtements contaminés.

Sur la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Respirer de l'air frais. En cas de troubles, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Consulter un médecin.

Indications pour le médecin : Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :
En cas d'incendie, dégagement possible : hydrocarbures imbrûlés, oxyde de carbone (CO).
Danger de formation de pyrolysat toxique.

Mesures particulières de protection : utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres recommandations : Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Risque de chutes en raison du sol rendu glissant par fuite produit /produit répandu.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter d'étendre la superficie (par ex. par confinement ou barrages flottants)

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface et la nappe phréatique.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser avec une matière absorbante (par ex. sable, sciure de bois, absorbant universel, terre à diatomées).

Eliminer le produit ramassé dans le respect des règlements.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Pas de mesures particulières nécessaires si les conditions d'utilisation sont respectées.

Incendie et explosion :

Pas de mesures particulières nécessaires.

Stockage :

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Ne pas stocker avec des oxydants.

Prévoir un sol résistant aux solvants et étanche.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
64742-48-9	Distillat de pétrole (Naptha fraction lourde hydrotraitée) à bas point d'ébullition	265-150-3	Valeur limite MAK	200	ppm 2000

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation du poste de travail.

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de fortes concentrations.

Filtre respiratoire de type A (seulement pour une courte durée).

Protection des mains :

Porter des gants de protection résistant aux solvants.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Corps :

Non applicable.

Mesures d'hygiène :

Après manipulation, se laver les mains.

A tire préventif protection de la peau avec de la crème protectrice.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide

Couleur : blanchâtre

Odeur : presque inodore

Informations relatives à la sécurité :

Point d'éclair : > 100°C

Inflammabilité : Non

pH : 7,5

Densité : 0,93 g/ml

Solubilité dans l'eau : Emulsifiable

Viscosité : > 7 mm²/s (40°C)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Réaction avec acides, alcalis et oxydants.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aigüe : LD 50 rat
Toxicité cutanée aigüe : LD 50 lapin
Toxicité cutanée par inhalation : LC 50 rat

Remarque générale :

Pas de classification selon la méthode de calcul de la directive relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

Pas de données toxicologiques disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradable
Toxique pour les poissons.

Information AOX :

Ne contient pas de composants dangereux.

Indications générales :

Les données écotoxicologiques pour le produit ne sont pas disponibles.

Contient dans la formulation des composés suivant la directive 76/464/CEE.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

A éliminer comme produit dangereux.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 06 04 Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

Elimination / Emballages souillés :

Les emballages contaminés doivent être complètement vidés. Après un nettoyage approprié, ils peuvent faire l'objet d'un recyclage. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que la matière.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ne représente pas un produit dangereux pour le transport au sens de la réglementation sur les produits dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Selon les directives européennes, le produit n'est pas soumis à l'étiquetage.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Réglementation allemande pour les liquides inflammables (VbF) : Non concerné

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 1 (VwVwS, Anh. 4 vom 17 mai 1999), directive sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4.

Références diverses : TA - AIR : 3.1.7

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vossschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.